

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 1^{er} juin 2023

Date de convocation : 26 mai 2023

Date d'affichage : 26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2023-2-032 : Projet Ty Cocon

Madame le Maire expose à l'assemblée que la société AMENATYS en association avec le Crédit Agricole a élaboré une réflexion au niveau régional pour la création de logements à destination des seniors. Le concept repose sur des petites entités de 6 à 10 logements constitué de maisons à ossature bois avec un petit jardin. L'intérieur est adapté aux personnes à mobilité réduite et est évolutif.

Il est envisagé un projet par an pour les 4 départements bretons et la Loire Atlantique et ce pendant 4 ans.

Fréhel a été identifiée comme commune dynamique répondant aux critères d'implantation, avec notamment un terrain communal ciblé de 2500 m² provenant de la parcelle cadastrée section AI n°306 d'une contenance totale de 2525 m² située à l'angle de la rue des ormes et de la rue du clos de devant. Il y est envisagé la création de 9 logements de type T3 avec un loyer modéré de moins de 900 €.

Le prix d'acquisition proposé est de 30 €/m² soit 75000 €, étant entendu que les frais d'étude de sol et du sous-sol pour non pollution, les frais de bornage et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Mme MARTIN indique que le problème est la suppression du parking. Mme MOISAN précise qu'il y a des possibilités de réaménagement des places au niveau du parking de l'Eglise. Mme NABUCET s'inquiète de la proximité de la salle des fêtes et du bruit en découlant pouvant nuire aux futurs locataires. Mme MARTIN s'interroge sur la cible de ces futures locations, c'est-à-dire des personnes âgées aisées (revenu fiscal supérieur à 30 000 €).

Mme MOISAN indique que ces 9 logements permettent de répondre à 4% des 227 foyers identifiés sur la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour (Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, M GREBERT), 2 voix contre (Mmes MARTIN et NABUCET) et 1 abstention (M SECRETAIN)

APPROUVE le principe d'implantation du projet Ty Cocon sur la commune de Fréhel sur une partie de la parcelle cadastrée section AI n°306 appartenant au domaine privé de la commune d'une contenance totale de 2525 m²,

DIT que le prix de vente du terrain est de 30 €/m², étant entendu que les frais d'étude de sol, de bornage et d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Mme le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation dudit projet,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 5 juin 2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

